

## Récupération du permis après une suspension

Par sneaker35, le 11/10/2011 à 01:01

Bonsoir,

Un collègue a eu une suspension de permis (10mois il me semble), il n'était pas permis probatoire. Je ne connais pas vraiment la raison (alcool?).

Bon, ma question est, à la fin de sa suspension comment va se passer la récupération de son permis?

Je vous explique:

- -Il a appelé l'hôtel de police, on lui a dit qu'il avait juste à se présenter à la préfecture et qu'on allait lui le rendre.
- -Hors il me semble que dans le code de la route, après une suspension les permis non probatoire doivent repasser seulement le code en plus d'une visite médicale.

Cordialement

Par Domil, le 11/10/2011 à 05:30

ça dépend s'il lui reste des points aussi

Par razor2, le 11/10/2011 à 07:52

La suspension n'a rien à voir avec le fait de repasser le permis qui concerne les personnes ayant vu leur permis invalidé pour solde de points nul, probatoires ou pas...

10 mois est une suspension très lourde si elle émane du Préfet...

Par sneaker35, le 11/10/2011 à 18:17

Bonjour,

Je comprends mieux, et qu' en est il d'une éventuelle visite médicale et/ou prise de sang?

## Par razor2, le 11/10/2011 à 19:36

Cordialement

Visite médicale obligatoire, prise de sang il me semble si alcool et/ou produits stupéfiants à l'origine de la verbalisation..

Par sneaker35, le 11/10/2011 à 23:28

Merci pour toutes ces précisions.